

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 23 mai 2013

n° 18

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Recrutement d'un Chargé de la gestion des transports et déplacements

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la vacance du poste de Chargé de la gestion des transports et déplacements suite à la fin de contrat de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.

Je vous propose donc d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, la recherche d'un fonctionnaire ayant été infructueuse.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 10 du conseil municipal du 13 décembre 2012 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que le service déplacements a besoin pour son bon fonctionnement d'un chargé de la gestion des transports et déplacements,

CONSIDERANT le poste vacant au tableau des effectifs de technicien à temps complet,

CONSIDERANT qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant au profil du poste, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de chargé de la gestion des transports et déplacements et rémunéré sur la base du grade de technicien à l'indice brut 325 à compter du 1er juin 2013 pour une durée de 10 mois.

Le coût de ce recrutement, soit 31237€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

– d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2013, n°3965
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013 00

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
la responsable du service juridique
Nadège GROLLIER